

GRAND CALAIS

Terres & Mers



RAPPORT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2019

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- De débattre de la stratégie financière de la collectivité.

La loi Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit également que le débat s'appuie sur un rapport présentant :

- ↳ Les orientations budgétaires en matière d'évaluations prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec les communes membres de l'EPCI ;
- ↳ Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- ↳ La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Et désormais, le rapport comporte également une présentation de la structure des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport présente donc des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique, ainsi que sur la situation financière et les perspectives de la communauté d'agglomération pour 2019.

Le rapport des orientations budgétaires 2019 sera transmis aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Communautaire. Dans ce même délai, il sera également mis à la disposition du public à l'Hôtel Communautaire. Et avant la fin du mois qui suit, il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

PARTIE 1 - LE BUDGET GENERAL	8
<i>I. LE FONCTIONNEMENT</i>	8
1. Les recettes réelles de fonctionnement	9
a) La fiscalité	9
b) Les dotations de l'Etat	11
c) Les autres recettes	12
2. Les dépenses réelles de fonctionnement	13
3. Les soldes intermédiaires de gestion	13
<i>II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	15
1. Les dépenses d'investissement	15
2. Les recettes d'investissement	18
3. La dette du budget général	18
PARTIE 2 - LES BUDGETS ANNEXES	21
<i>I. L'ASSAINISSEMENT</i>	21
1. La section d'exploitation	21
2. La section d'investissement	23
3. La dette du budget assainissement	26
<i>II. L'AEROPORT CALAIS-DUNKERQUE</i>	28
<i>III. LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES</i>	29
<i>IV. LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE</i>	30
<i>V. LE BUDGET SPANC</i>	31
<i>VI. LES ZONES DES DUNES, M. DORET et RIVIERE NEUVE</i>	31
<i>VII. LA ZONE DU VIRVAL</i>	31
ANNEXE 1 - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS	32
ANNEXE 2 - LA DETTE CONSOLIDEE	39
ANNEXE 3 - RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES	42

LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de programmation des Finances Publiques pour 2018 à 2022, a fixé une trajectoire prévoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public mais aussi du taux des prélèvements obligatoires.

Sur le quinquennat, c'est une baisse de 13 milliards d'euros sur les dépenses publiques qui est attendue. Et c'est l'ensemble des administrations publiques qui doit concourir à cet objectif. Pour amener les collectivités locales à réduire leurs dépenses, l'Etat a donc initié une démarche de contractualisation pour les 319 collectivités les plus importants. 229 d'entre elles ont signé ce contrat qui vise à respecter un taux plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

La loi de finances de 2019 est venue confirmer ces orientations. Et le budget de l'Etat est basé pour 2019 sur une baisse du déficit public à 2,8% du PIB (Produit Intérieur Brut) et une stabilisation de la dette publique. L'hypothèse retenue en terme de croissance est celle de 1,7% (identique à celle de 2018) et en terme d'inflation celle d'1,3% (1,6% en 2018).

D'autres éléments de contexte économique sont également à prendre en compte comme notamment la hausse des prix de l'énergie (carburants, combustibles, électricité) mais aussi une légère remontée des taux d'intérêts de la dette qui s'amorce et devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

La Loi de Finances pour 2019

Dans la continuité de la LPFP, la loi de finances 2019 (LFI 2019) a été votée le 28 décembre 2018. Ci- après, sont présentés les éléments principaux de contexte financier et fiscal.

- Les valeurs locatives et les dispositions fiscales : Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives est calée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre n-2 à novembre n-1. Pour 2019, cette revalorisation sera de 2,2 %.
2019 verra la poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables les plus modestes. Ces derniers bénéficieront d'un dégrèvement de 65% de leur taxe. Pour les collectivités, ce dégrèvement sera pris en charge par l'Etat en retenant les dernières valeurs locatives et le taux voté en 2017. Le gouvernement a bien confirmé l'objectif de supprimer cette taxe pour 2021. La question de la compensation reste cependant posée. Une loi spécifique sur les finances locales devrait en définir les composantes au cours de l'année 2019.

- La dotation globale de fonctionnement : la LFI 2019 prévoit la stabilité des concours de l'Etat aux collectivités. Leur répartition se fera en fonction des dynamiques de population et de richesses, tout en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités locales, en faveur des collectivités les plus fragiles.

- La refonte de la dotation d'intercommunalité : cette dernière qui constitue une composante importante de notre DGF subit une refonte globale. Il s'agissait de l'un des volets de la réforme de la DGF étudiée lors de la précédente législature mais finalement non mise en œuvre. Cette refonte prévoit, en outre, une valeur de point unique quelle que soit la catégorie d'EPCI, l'introduction dans la dotation de péréquation du critère du revenu par habitant, un complément de dotation afin de permettre à tout EPCI d'avoir un minimum de 5€ par habitant.

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) mise en place en 2011 a intégré les variables d'ajustement de la péréquation, mais la minoration envisagée est annulée.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés, voit son montant figé au niveau de celui de 2017 à 1 milliard d'euros, pour les années à venir.

- Les aménagements de la TEOM : il est précisé la nature des dépenses pouvant être prise en compte pour le calcul de la TEOM. La LFI 2019 autorise que soient prises en compte les dépenses réelles d'investissement ou les dotations aux amortissements correspondantes. Et elle favorise l'institution de la part incitative de la TEOM et permet d'inclure dans le champ des dépenses financées par la taxe celles liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

- La TVA sur la gestion des déchets : la LFI prévoit l'assujettissement à un taux de TVA de 5,5% des prestations de collecte séparée, en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi qu'à l'ensemble des autres prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations. Cette disposition vise à diminuer les coûts des collectivités locales qui développent la prévention et la valorisation des déchets.

- Enfin la LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

PARTIE 1 - LE BUDGET GENERAL

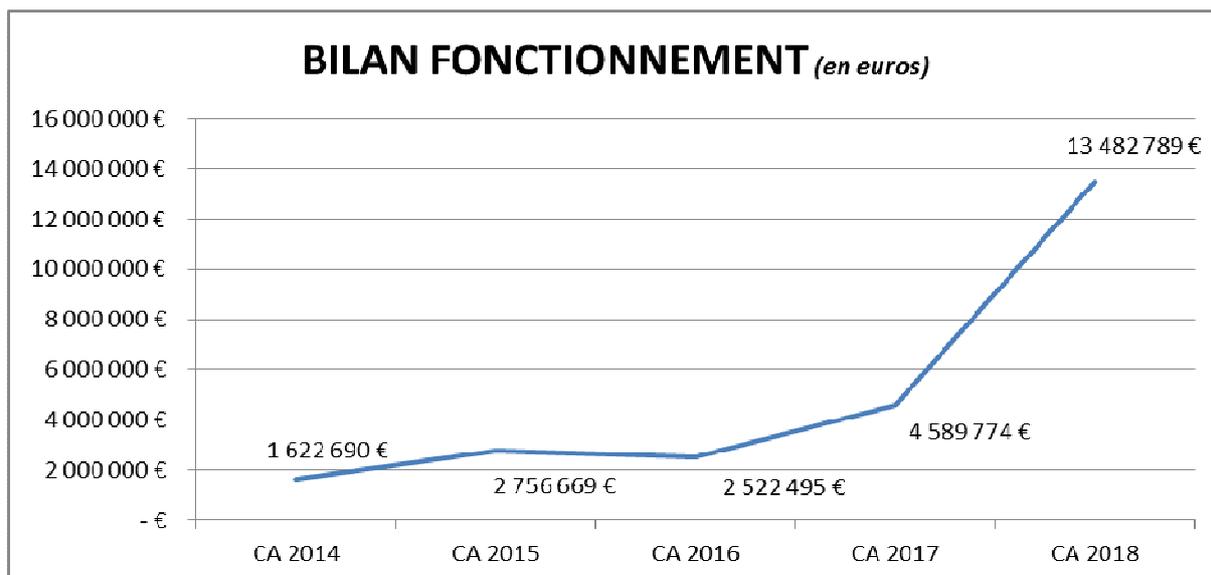
I. LE FONCTIONNEMENT

La maîtrise des budgets de fonctionnement, par la réduction des charges à caractère général, et la maîtrise de la masse salariale ont été les orientations majeures des budget de ces 3 dernières. L'objectif à atteindre était de dégager des ressources de financement pour réduire l'endettement et pour engager un nouveau programme d'investissement. Force est de constater au travers des résultats présentés dans le tableau ci-dessous que les efforts ont porté leurs fruits.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
DEPENSES	59 109 €	58 677 €	58 960 €	74 734 €	72 902 €
RECETTES	60 732 €	61 434 €	61 482 €	79 324 €	86 385 €
BILAN FONCTIONNEMENT	1 623 €	2 757 €	2 522 €	4 590 €	13 483 €
EVOLUTION EN %	-36%	69%	-8%	82%	193%

(en millier d'euros)

Au cours de l'exercice 2017, les masses budgétaires avaient évolué à la hausse de plus de 15 millions d'euros du fait des nouvelles compétences exercées et de l'intégration des nouvelles communes. Pour 2018, alors que les dépenses sont en baisse, les recettes ont continué leur progression permettant ainsi de dégager un excédent cumulé estimé à plus de 13 millions d'euros. Cet excédent de fonctionnement retrouvé permet d'augmenter notre autofinancement. Ainsi, l'agglomération peut investir plus, tout en s'endettant moins.



1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées de :

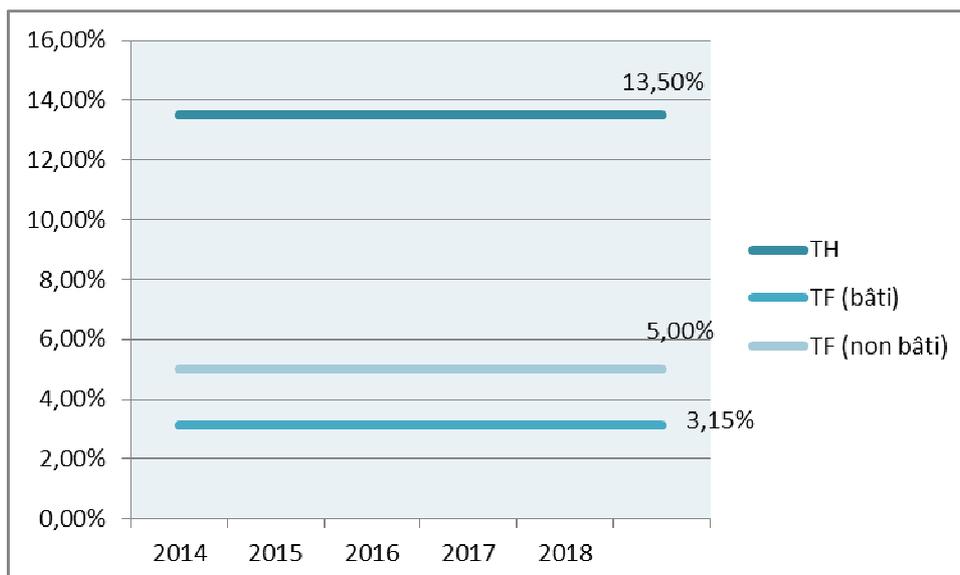
- La fiscalité des ménages et des entreprises
- Des dotations de l'Etat
- Et dans une moindre mesure du produit des services communautaires, des autres participations et des recettes exceptionnelles.

a) La fiscalité

La fiscalité est composée du produit des taxes « ménages », qui comprend avec la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti) et celles des entreprises avec notamment, la Cotisation Foncière de Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Pour l'année 2018, la fiscalité devraient atteindre globalement 35,8 M€. Elle a profité au cours de l'année d'un rôle supplémentaire de 1,3 M€ sur la fiscalité des entreprises au titre de la CFE.

Concernant les taux des taxes ménages, ceux-ci sont stables depuis 5 ans et n'évolueront pas pour l'année 2019.



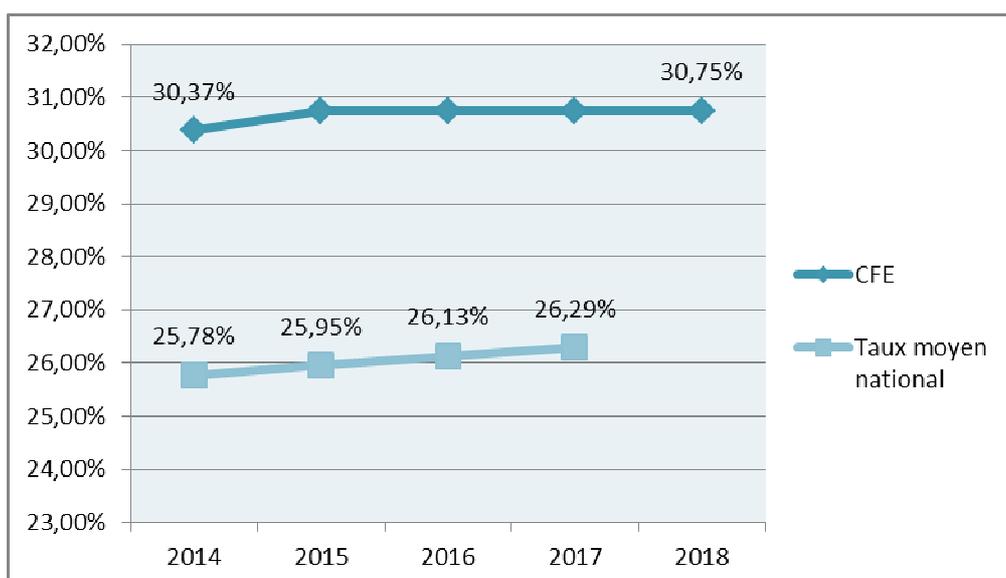
Avec une revalorisation des bases prévue à 2,2%, comme évoqué précédemment, le produit des taxes « ménages », dans l'attente des notifications des bases, est estimé à 16M d'euros.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) intercommunale a généré un produit de 9,36M€ de recettes. Elle est estimée à 9,4 M€ pour 2019.

Le produit de la taxe GEMAPI quant à lui est estimé à 662 650 euros pour 2019 identique à celui de 2018.

Concernant le taux de la CFE, celui-ci est stable depuis 4 ans. Il n'est pas prévu d'évolution pour 2019.

Son produit est estimé à 19,8 M d'euros.

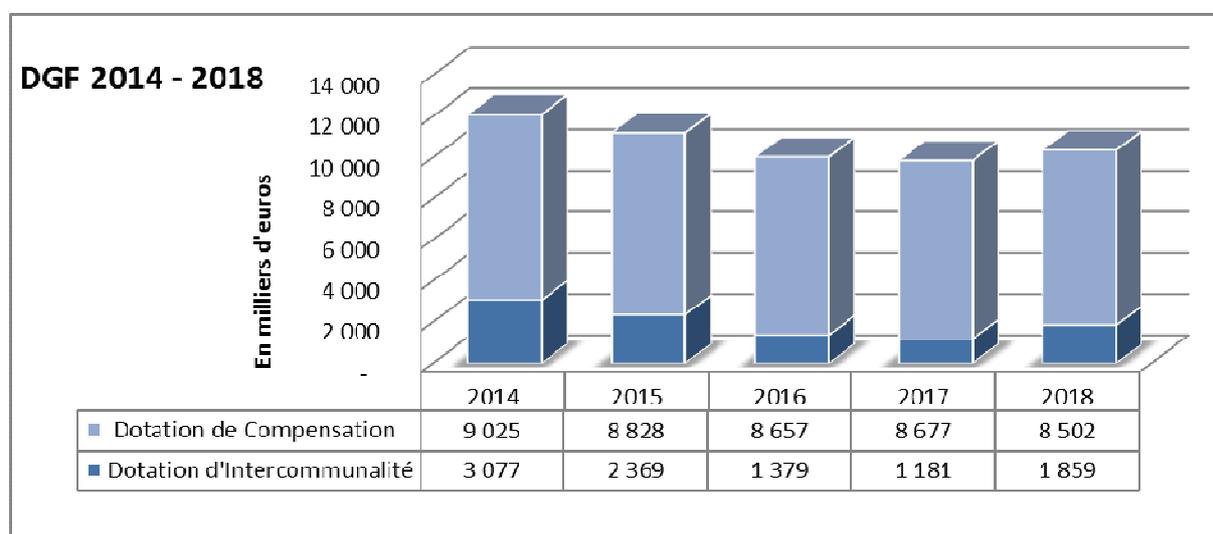


Parmi les autres recettes de fiscalité des entreprises, on peut noter les estimations et les prévisions pour 2019 suivantes :

TAXES en millier d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
CVAE	4 725 €	5 115 €	5 653 €	5 645 €	6 000 €
IFER	606 €	625 €	690 €	697 €	700 €
TASCOM	1 755 €	1 794 €	2 225 €	1 743 €	1 700 €

b) Les dotations de l'Etat

Comme annoncée par la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 les dotations d'Etat se sont stabilisées en 2018 et cette stabilité est confirmée pour 2019, nonobstant les variations de population ou les écrêtements appliqués.



Comme évoqué en introduction, pour 2019, la dotation d'intercommunalité fait l'objet d'une réforme dans le cadre de la LFI 2019. Cette réforme devrait générer une progression positive de la dotation. Pour 2019, elle est estimée à 2 millions d'euros. Concernant la dotation de compensation, elle est prévue à sa valeur équivalente à celle de 2018 soit 8,5 millions d'euros.

Les autres dotations de l'Etat, versées en compensation de la réforme de la taxe professionnelle et des dégrèvements alloués sur les taxes ménages, seront à hauteur de 3,7 millions d'euros et sont attendues au même niveau pour 2019.

Autres dotations <i>en millier d'euros</i>	2015	2016	2017	2018
DCRTP	2 872	2 872	2 872	2 872
Allocations compensatrices	787	836	807	831

c) Les autres recettes

Les autres recettes sont composées du produit des services, des autres recettes de gestion courante et des recettes exceptionnelles. L'ensemble de ces recettes devraient atteindre 6,2 millions d'euros en 2018.

Pour 2019, le produit des services issus notamment de l'exploitation des équipements communautaires et du remboursement des charges de personnel des services communs mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017, est estimé à 4,2 M€.

Concernant les autres produits de gestion courante, composés principalement des subventions et participations, et les recettes exceptionnelles sont prévus à hauteur de 600 000 euros.

⇒ Le montant total des recettes réelles de fonctionnement seront de l'ordre de 81,4 M€ (hors excédent) contre 79,7 M€ au Budget primitif de 2018.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

⇒ **Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement seront de l'ordre de 77,3 M€ (hors excédent) contre 77,5 M€ au Budget primitif de 2018.**

En ce qui concerne les charges à caractère général, elles sont prévues à 13,3 M€ pour 2019 alors qu'elles étaient de 13,4 M€ en 2018. Elles comprennent notamment les dépenses :

- Du service de la collecte et du traitement des déchets pour 6,6 M€
- De l'ensemble des structures intercommunales culturelles pour 451 K€
- De l'ensemble des équipements sportifs pour 2,25 M€
- De fonctionnement des crèches et du centre d'accueil et de loisir sans hébergement 250 K€

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 18,4 M€, soit une évolution de 3,4% par rapport au BP 2018. L'évolution des effectifs et de la masse salariale vous est présentée en annexe 2 de ce rapport.

Les intérêts de la dette représenteront un montant de 1,8 M€ pour 1,76 M€ en 2018.

Les autres charges sont quant à elles estimées à 7,8 M€ en recul par rapport à 2018 (8,5 M€).

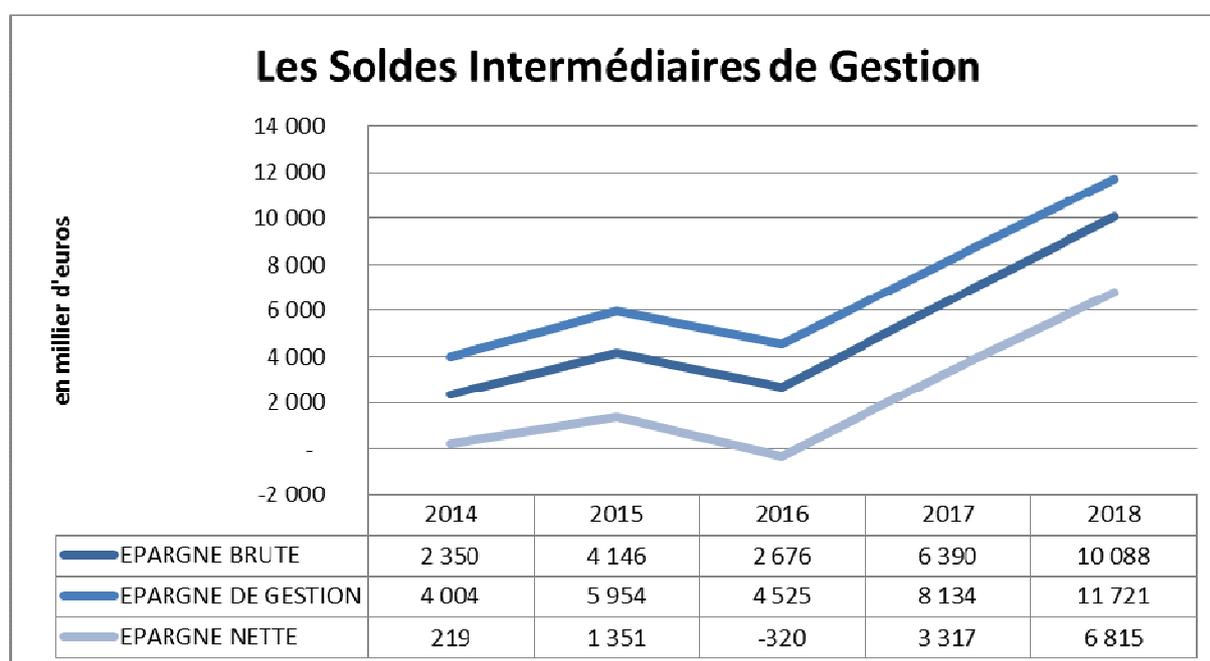
Les attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire sont pour l'exercice 2019 de 32,9M€ identiques à 2018 puisqu'aucun transfert de compétence n'est prévu à ce jour sur 2019.

3. Les soldes intermédiaires de gestion

Au cours de ces 3 dernières années, la maîtrise de dépenses et l'optimisation des recettes étaient les orientations principales des budgets successifs. Les soldes intermédiaires de gestion sont les indicateurs financiers qui permettent d'évaluer les effets générés par les orientations fixées.

Ces indicateurs sont composés de :

- L'épargne brute : correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réel. Elle permet de déterminer les moyens que la collectivité peut dégager pour autofinancer ces dépenses d'investissement.
- L'épargne de gestion : correspond à l'épargne brute à laquelle on ajoute les intérêts de la dette. Ainsi sont déterminées les capacités de la collectivité à rembourser sa dette et à investir.
- L'épargne nette : correspond à l'épargne de brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette, et représente ainsi sa capacité d'autofinancement.



Après l'année 2017 qui avait vu une nette amélioration des épargnes de notre agglomération, 2018 voit se confirmer cette amélioration de la situation financière. L'épargne nette estimée pour 2018 a plus que doublé par rapport à 2017. Ainsi Grand Calais Terres et Mers retrouve des capacités à investir et va pouvoir déployer un nouveau programme d'investissement pour son territoire.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau qui suit présente les comptes administratifs de la section de fonctionnement de 2014 à 2017 et les estimations pour 2018.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018*
DEPENSES	15 614 €	12 995 €	6 783 €	9 431 €	14 462 €
RECETTES	15 579 €	13 856 €	5 691 €	8 354 €	9 646 €
BILAN INVESTISSEMENT	- 34 €	861 €	- 1 092 €	- 1 077 €	- 4 816 €

*estimé

Après une pause de 2 années sur la section d'investissement, les dépenses sont reparties à la hausse sur 2018 en atteignant 14,5 M€. La progression des recettes d'investissement est moins rapide mais elle est compensée par une capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.

Au vu des résultats prévisionnels du budget 2018 et de la construction du budget 2019, le prélèvement sur la section de fonctionnement permettant d'autofinancer les dépenses d'investissement pourrait atteindre 13,7M€.

1. Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement est estimé à 16 M€ et il est composé de :

- 2,5 M€ pour les travaux du parking de la gare à Frethun
- En matière d'interventions économiques, il est envisagé 1,9 M€ de participation à Territoire 62 pour la concession de la zone de la Turquie, 2,2M€ pour les travaux de rehausse de la ligne haute tension pour lesquels une participation du contrat de territoire est sollicitée, 55 K€ pour les études pour l'installation du futur crématorium
- 1,7 M€ de fonds de concours pour soutenir les investissements des communes membres

- 2 M€ pour le renouvellement et l'acquisition de matériel de l'ensemble des services et équipements communautaires avec notamment 1,4 M€ pour assurer la collecte des ordures ménagères (renouvellement annuel du parc des BOM) mais aussi 118 K€ pour les équipements culturels dont le Conservatoire de musique à Rayonnement Départemental qui se verra doter d'un nouveau piano de concert.
- 400 K€ en participation au projet de création du golf à Blériot-Sangatte
- 719 K€ pour les travaux de voirie dont 272 K€ sur les réseaux d'eaux pluviales à Escalles, Hames-Boucres et Les Attaques.
- Mais aussi 130 K€ en matière d'interventions environnementales dont 40 K€ seront dédiés à l'installation de boîtiers mesurant la qualité de l'air dans les crèches et les écoles de notre agglomération.

Les opérations pluriannuelles faisant l'objet d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) sont présentées dans le tableau ci-après.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2018

Situation au 31 décembre 2018

BUDGET GENERAL						PREVISIONS		
Programme		Année création	Montant AP	CP antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
A1700	ACQUISITION DE BENNES A ORDURES MENAGERES	2017	1 940 000	2 532	310 000	804 186	190 000	190 000
A1800	VOIRIE M.DORET	2018	462 000	0	190 000	272 000	0	0
A1801	EAUX PLUVIALES - ESCALLES	2018	230 000	0	160 000	70 000	0	0
A1900	GARE DE FRETHUN	2018	3 461 000	0	0	2 678 000	672 000	111 000
TOTAL PROGRAMMATION DES AP			2 632 000	2 532	660 000	3 824 186	862 000	301 000

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui viendront financer les dépenses évoquées précédemment seront composées :

- Du prélèvement sur la section de fonctionnement de 13,7 M€ constitué de 4,2 M€ d'autofinancement 2019 et des excédents reportés estimés à 9,6 M€
- du FCTVA estimé à 151 K€,
- de subventions et participations à hauteur de 600 K€ dont 400 K€ par le contrat de territoire pour le parking de la gare de Frethun.
- et la dotation aux amortissements à hauteur de 2,4 M€

Afin de maintenir les efforts sur le désendettement amorcé de l'agglomération, le recours à l'emprunt est limité à 3 M€ pour cette année 2019.

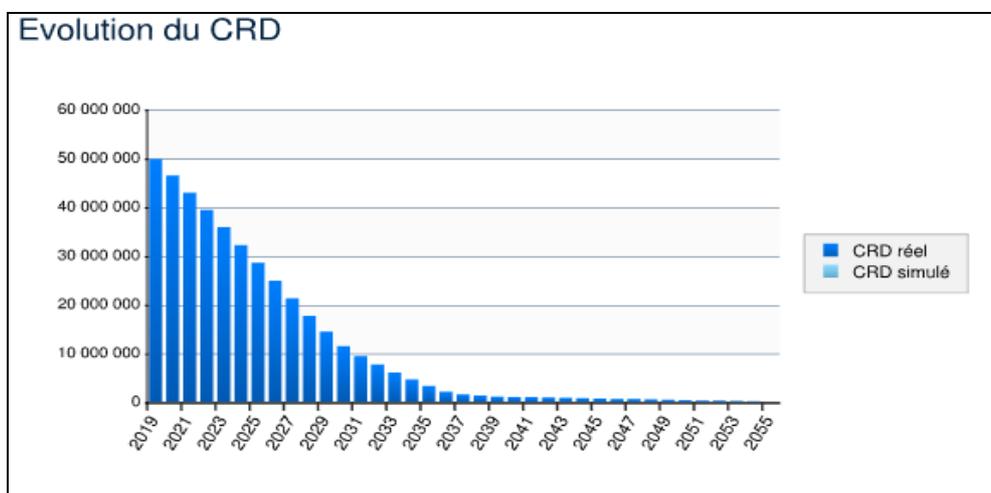
3. La dette du budget général

L'encours de la dette du budget général est de 49,8 M€ au 31 décembre 2018.

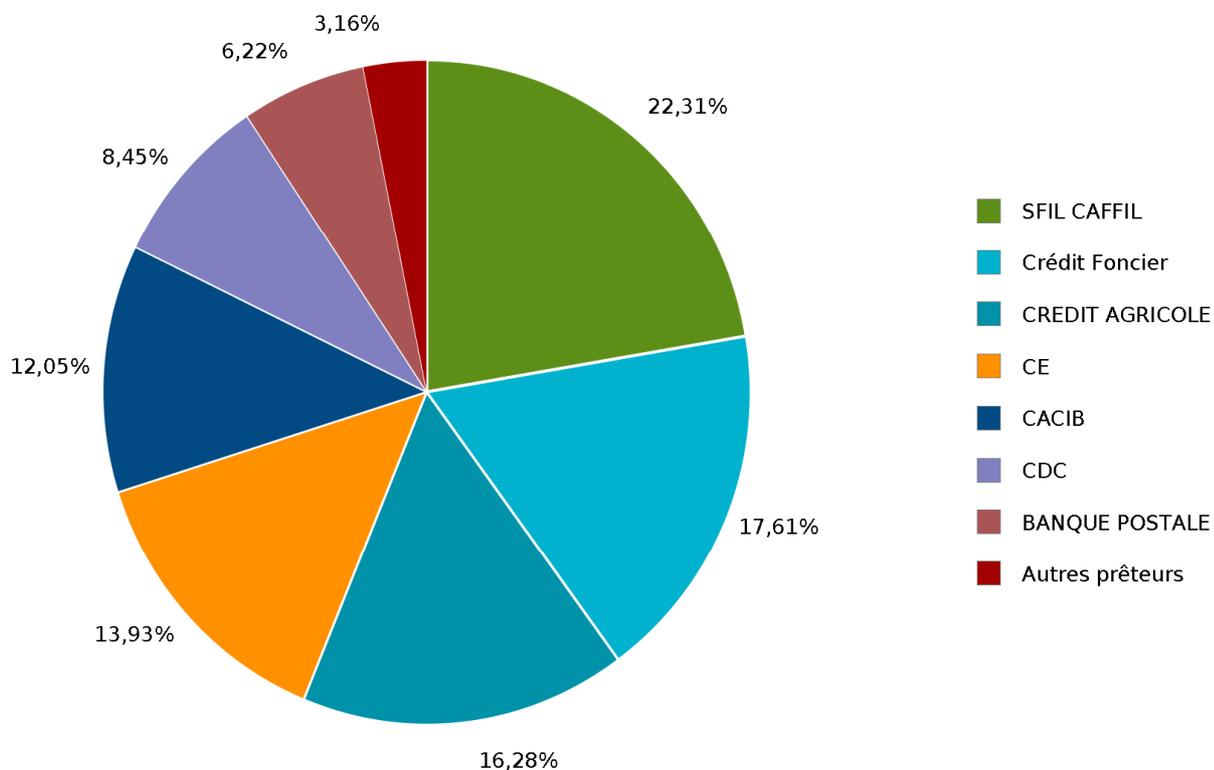
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
49 857 194.18 €	3,17 %	15 ans et 1 mois	7 ans et 11 mois	25

Pour l'exercice 2018, le recours à l'emprunt a été réalisé à hauteur de 2 M€ pour une prévision à 3,4 M€. Après consultation des organismes de financement une proposition a été signée avec la Banque Postale à hauteur de cette enveloppe en fin d'année. Elle fera l'objet d'un report sur 2019.

L'encours de la dette actuel s'éteindra en 2055 comme le montre le graphique ci-après.



L'encours de la dette est réparti selon les prêteurs comme suit :



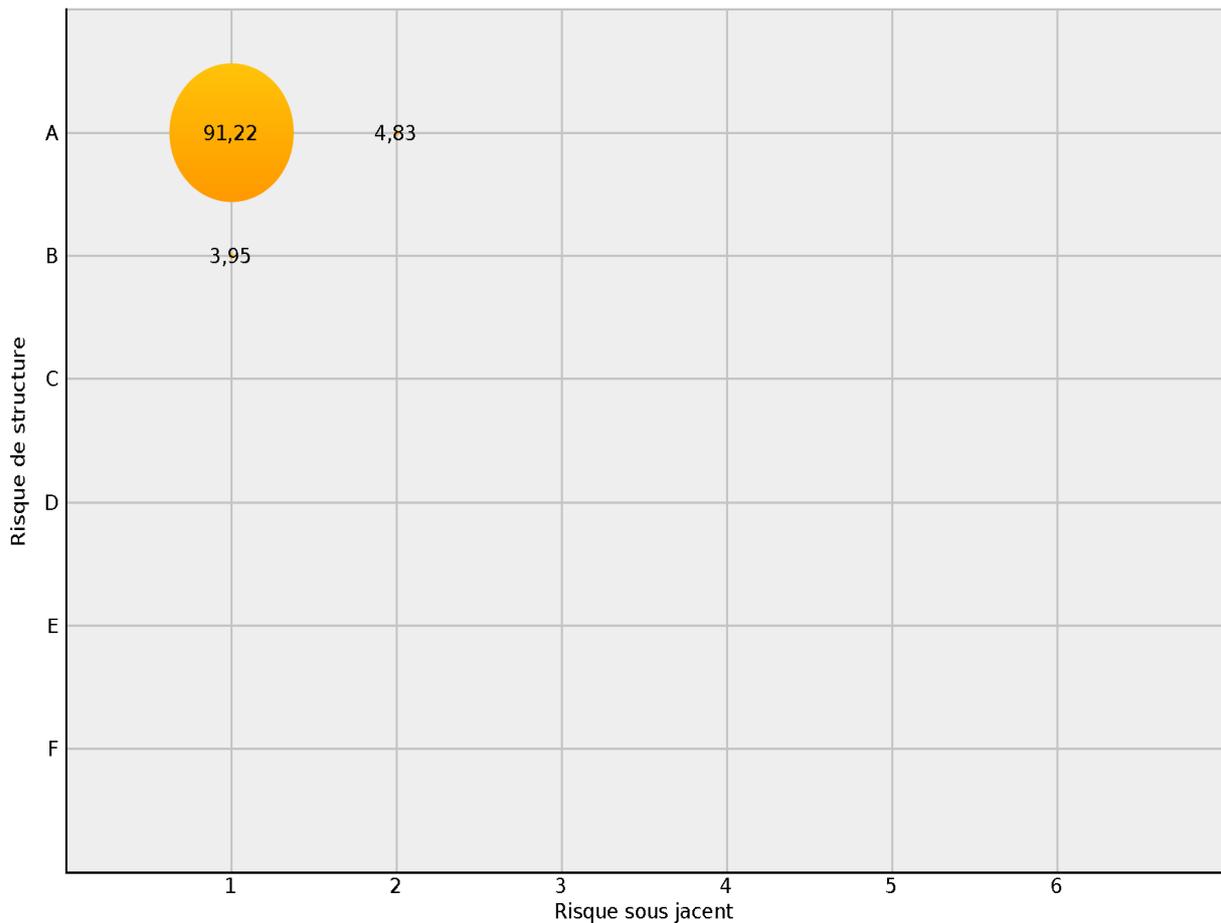
Il se décompose selon les différentes catégories de taux indiqués comme dans le tableau ci-après :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	38 789 755.93 €	77,80 %	3,37 %
Fixe à phase	3 146 918.23 €	6,31 %	0,68 %
Variable	1 750 000.02 €	3,51 %	1,43 %
Livret A	1 800 000.00 €	3,61 %	3,64 %
Inflation	2 405 000.00 €	4,82 %	3,27 %
Barrière	1 965 520.00 €	3,94 %	4,11 %
Ensemble des risques	49 857 194.18 €	100,00 %	3,17 %

La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération.



La dette consolidée, c'est-à-dire regroupant l'ensemble des en-cours de dette du budget général et des budgets annexes que sont l'assainissement et le développement numérique est présentée en annexe 3 du présent rapport.

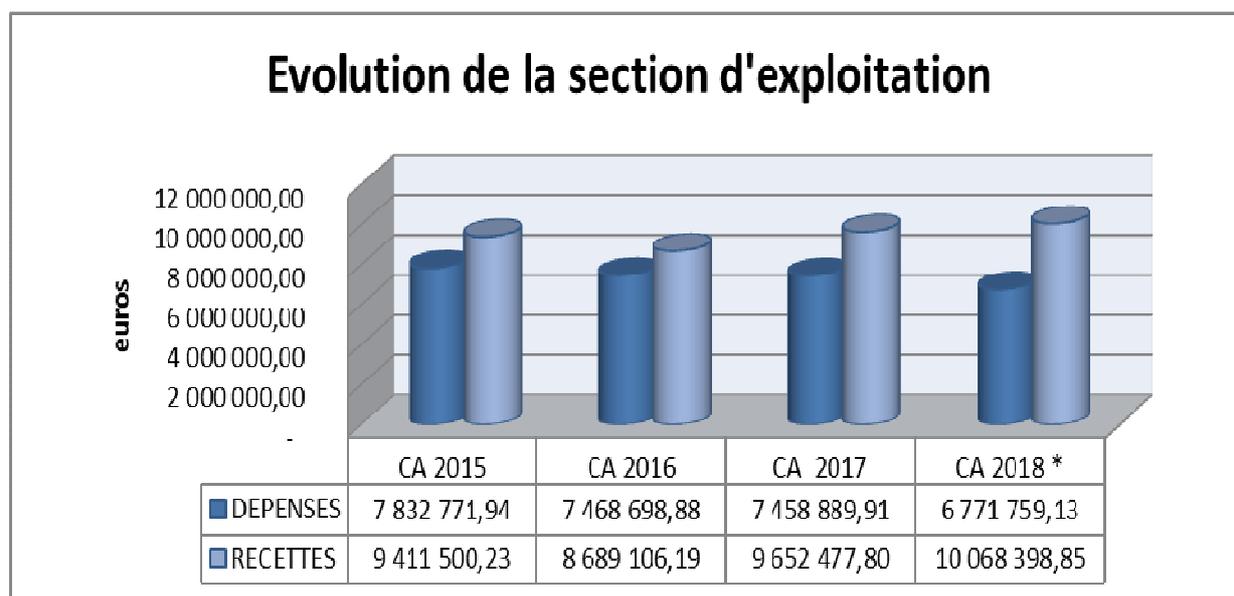
PARTIE 2 - LES BUDGETS ANNEXES

I. L'ASSAINISSEMENT

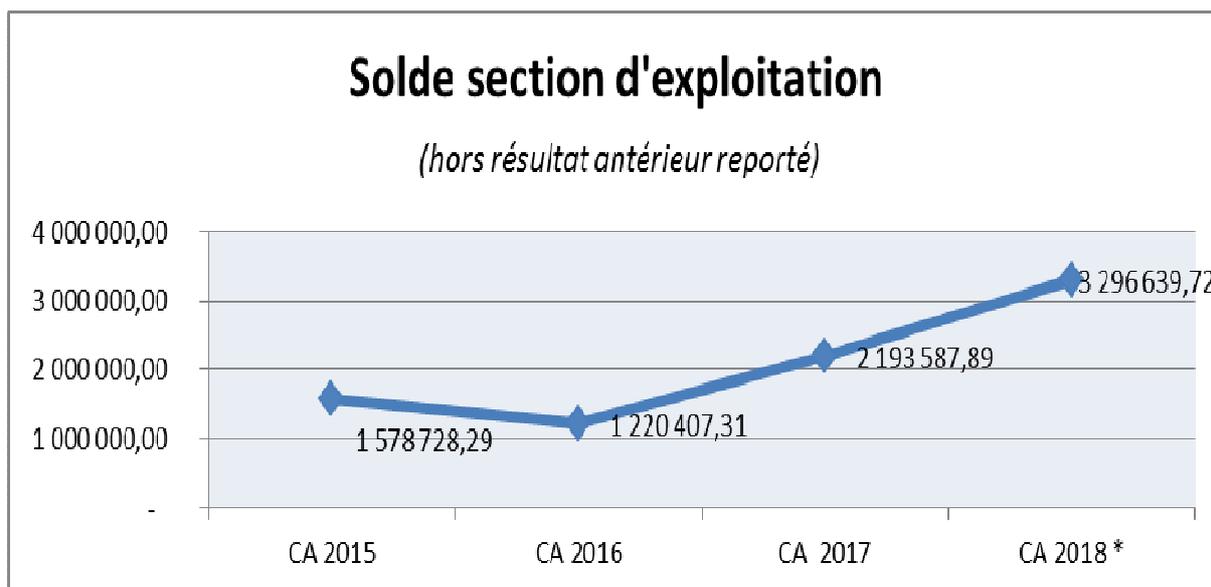
Le service de l'assainissement nécessite un outil industriel qui, pour assurer un service de qualité pour répondre aux exigences légales, demande la réalisation d'investissements conséquents. Ce qui explique qu'il comporte un endettement important.

Pour pouvoir investir dans cet outil, il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement en rationalisant et optimisant les moyens. Ces orientations engagées depuis 3 ans permettent de dégager des marges de manœuvre pour dérouler le programme d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

1. La section d'exploitation



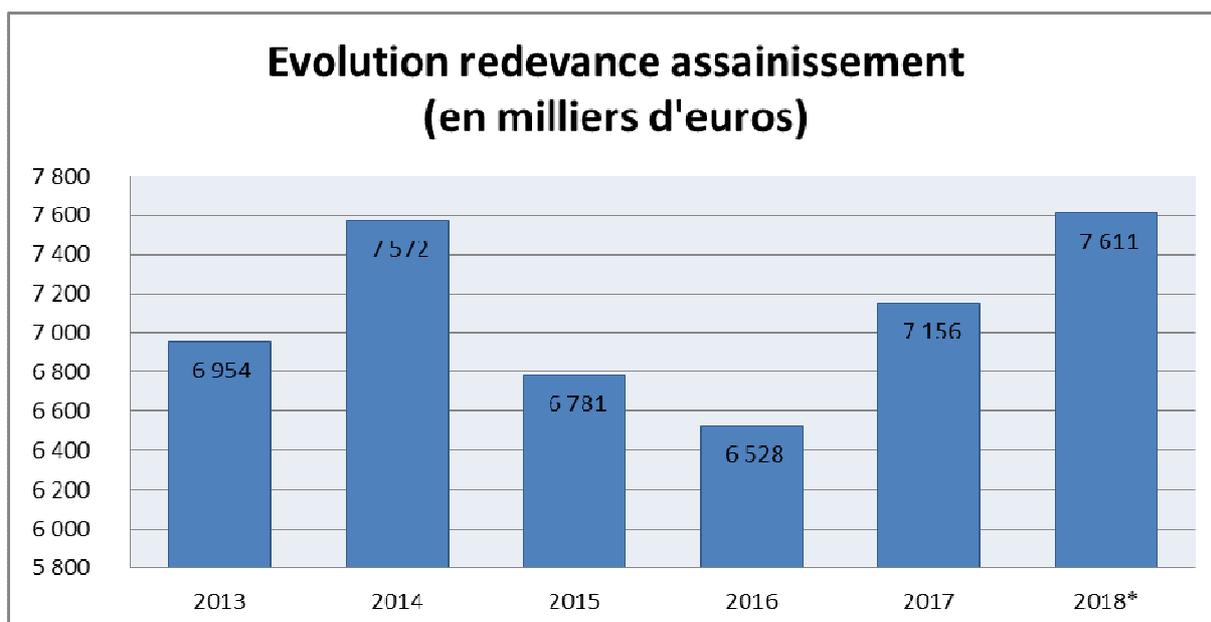
Pour l'exercice 2018, les dépenses sont estimées à 6,7 M€, en recul de 9% par rapport à 2017. Face à elles, les recettes ont progressé en 2018 de 4% pour atteindre 10 M. Ainsi le résultat de la section d'exploitation progresse de 50% par rapport à 2017.



Les recettes réelles sont constituées à 80% du produit de la redevance d'assainissement collective appliquée au volume consommé par les particuliers ou les industriels.

Depuis l'année dernière, la redevance génère plus de 7 M€ de recettes après avoir connu de fortes baisses sur les années 2015 et 2016. N'ayant pas fait l'objet d'une revalorisation tarifaire pour 2019, elle est estimée de façon prudente à 6,8 M€ pour cette année.

Evolution de la redevance assainissement de 2013 à 2018



*estimation

Les autres recettes de fonctionnement seront composées :

- de la subvention de l'Agence de l'Eau sous forme de prime d'épuration pour 30K €,
- de la participation du budget général à hauteur de 542 K € pour la gestion des eaux pluviales,
- des redevances pour travaux de raccordement aux réseaux des particuliers et des lotisseurs de l'ordre de 200K€ (ancienne PRE).

Concernant les dépenses réelles, elles sont estimées pour 2019 à hauteur de 6,5 M€ soit une hausse de 3% par rapport au BP 2018.

Les charges à caractère général permettant d'assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement estimées à 2,3 M € sont en progression par rapport à 2018. L'augmentation est notamment due à la répercussion de la hausse des carburants et des combustibles.

Les charges de personnel, quant à elles, sont stables à hauteur de 2,25 M€.

Les autres dépenses sont :

- les charges financières estimées à 1,8 M€.
- les charges de gestion courante sont estimées à 64 K€ contre 67 k€ pour 2018 comprenant la subvention pour la Caisse des Œuvres Sociales.

2. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont prévues à hauteur de 8,7 M€ pour 2019.

Le budget d'investissement pour 2019 déroule le programme d'investissement pluriannuel conformément aux opérations votées par le conseil communautaire dans le cadre des autorisations de programme et qui sont financées par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de territoire.

Au titre de l'année 2019, les dépenses nouvelles sont envisagées à hauteur de 6,3 M€.

Les reports de 2018 sur 2019 sont quant à eux évalués à 1,3 M€.

Les dépenses comprennent également le recours à l'emprunt à hauteur de 2,4 M€, un volume quasi identique à l'année 2018.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2018

Situation au 31 décembre 2018

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT						PREVISIONS		
Programme		Année création	Montant AP	CP antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AP2016-1303	STEP SANGATTE	2016	1 200 000	0	513 000	687 000	0	0
A2016-0612	DESINFECTION MONOD	2016	2 000 000	5 620	500 000	1 494 380	0	0
AP1702	COULOGNE - BASSIN DE STOCKAGE	2017	2 300 000	0	54 000	50 000	90 000	1 000 000
AP1703	TOUMANIANTZ / MI-VOIX - BASSIN DE STOCKAGE	2017	3 000 000	0	0	0	0	200 000
AP1704	STEP MONOD - REHABILITATION DU TRAITEMENT DES BOUES	2017	1 000 000	0	33 000	67 000	900 000	0
AP1705	STEP TOUL - DESINFECTION EN SORTIE	2017	500 000	0	0	0	0	250 000
AP18-05	ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	2018	600 000	0	100 000	200 000	300 000	0
TOTAL PROGRAMMATION DES AP			10 600 000	5 620	1 200 000	2 498 380	1 290 000	1 450 000

Les recettes estimées à 11 M€, seront composées :

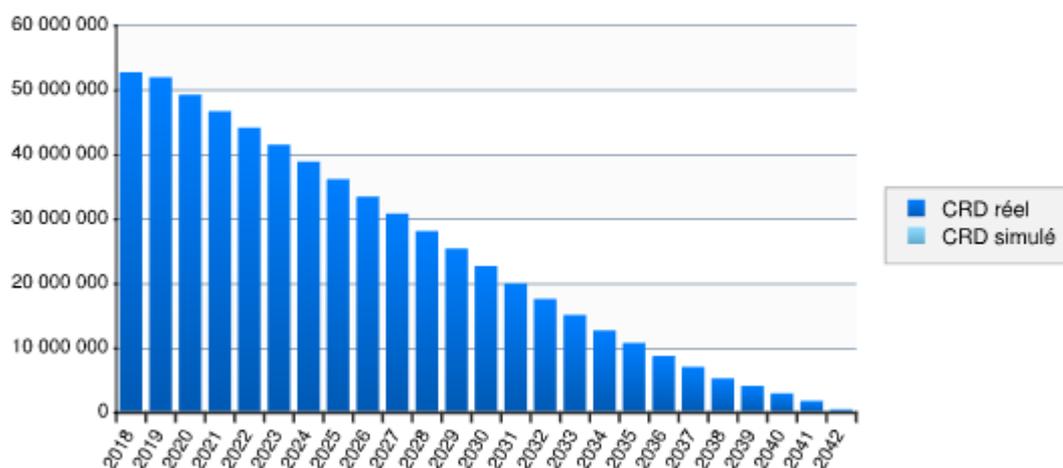
- 3,6 M€ de prélèvement sur la section de fonctionnement
- 2,4 M€ d'emprunts nouveaux
- 2 M€ de reports de 2018 sur 2019 (emprunts contractés en 2018 encaissés sur 2019)
- 1,2 M€ de subvention du contrat de territoire au titre de 2019
- Et des dotations aux amortissements de 1,6M€.

3. La dette du budget assainissement

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen Annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
51 819 695.30 €	3,18 %	17 ans et 11 mois	10 ans et 3 mois	51

L'encours de la dette du budget annexe assainissement est de 51,8 M€. Il est constitué de 51 contrats d'emprunts. Les flux de remboursement se décomposent comme suit pour s'éteindre en 2042.

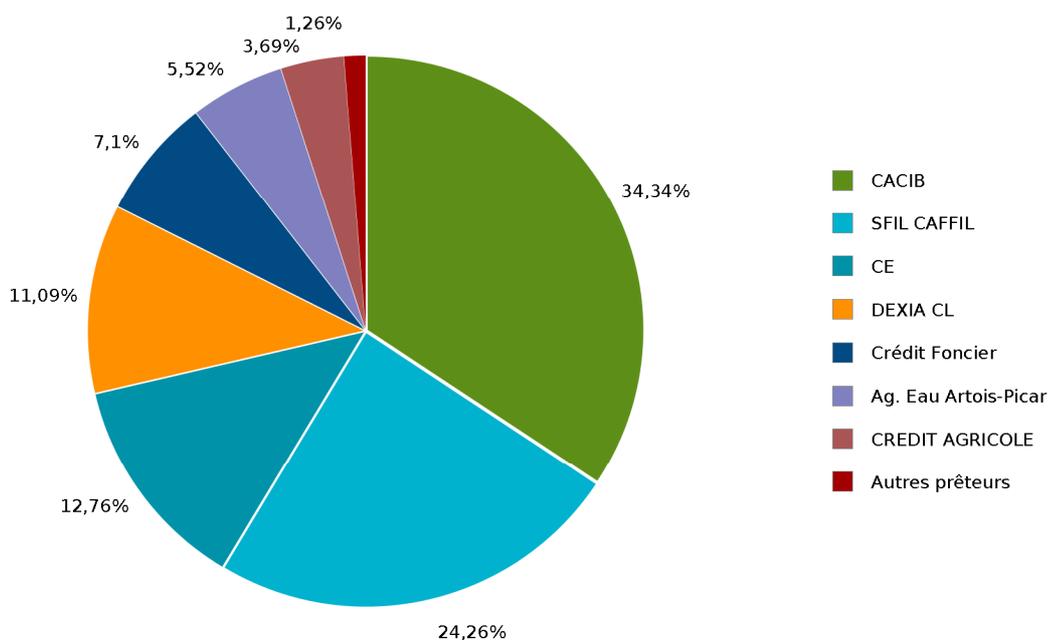
Evolution du CRD



Répartition par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen Annuel
Fixe	46 501 498.10 €	89,74 %	3,15 %
Variable	212 833.60 €	0,41 %	0,00 %
Barrière	2 266 666.71 €	4,37 %	3,40 %
Barrière hors zone EUR	2 838 696.89 €	5,48 %	3,72 %
Ensemble des risques	51 819 695.30 €	100,00 %	3,18 %

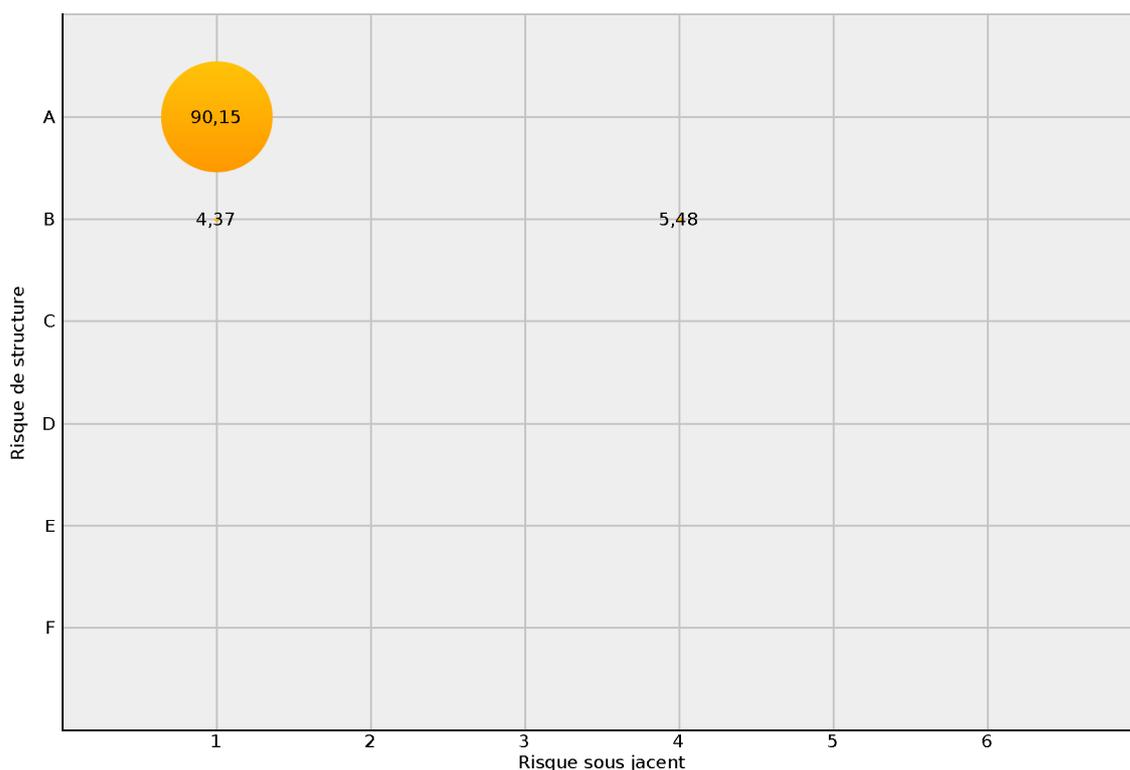
Répartition par prêteur



La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération



II. L'AEROPORT CALAIS-DUNKERQUE

L'année 2018 aura été marquée du départ de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein du conseil d'exploitation de l'aéroport.

Le tableau ci-après vous présente les réalisations pour la période de 2015 à 2017 et les estimations des réalisations 2018.

BUDGET AEROPORT	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
DEPENSES	920 781,48	848 970,39	734 624,53	832 864,60
Dépenses réelles	896 102,15	827 301,73	713 043,67	811 226,01
Dépenses ordre	24 679,33	21 668,66	21 580,86	21 638,59
RECETTES	977 699,74	851 946,11	741 889,03	832 358,77
Recettes réelles	975 033,07	849 279,44	739 222,36	829 448,77
Recettes ordre	2 666,67	2 666,67	2 666,67	2 910,00

Après une année de net recul de la section de fonctionnement, l'année 2018 a vu les dépenses comme les recettes progresser de 100 K€.

Sur la section de fonctionnement, pour 2019, les orientations sont une stabilité des dépenses par rapport au BP 2018 à hauteur de 900 K€. Les recettes réelles sont composées notamment de la subvention du FIATA (250 K€) et des ventes de carburant (250K€).

La section d'investissement est estimée à 760 K€ en dépenses nouvelles pour assurer la continuité du programme d'investissement initié en 2018. Il s'agit :

- La création d'un hangar (199 K€)
- Des travaux pour les accès au site (412 K€)
- L'acquisition et le renouvellement du matériel (135 K€)

Ces dépenses devraient être subventionnées par le contrat de territoire.

III. LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

La section d'exploitation, est en nette diminution en 2018 par rapport à 2017 suite à la fin de l'opération IFA 2000.

BUDGET FOUILLES	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
DEPENSES	96 966,50	249 076,25	102 167,62	48 264,49
Dépenses réelles	93 083,50	246 062,22	99 167,65	45 264,49
Dépenses ordre	3 883,00	3 014,03	2 999,97	3 000,00
RECETTES	11 208,37	325 010,37	151 394,86	49 227,54
Recettes réelles	11 208,37	325 010,37	151 394,86	49 227,54
Recettes ordre	-	-	-	-

Pour le budget 2019, les dépenses sont indexées sur le niveau de recettes attendues sur la réalisation de prestations de fouilles. La section de fonctionnement devrait s'établir à 70 K€.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur ce budget en 2018, et aucune n'est envisagée pour 2019. La section d'investissement ne sera composée que des dotations aux amortissements et de la reprise des excédents 2018.

IV. LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Le tableau ci-après présente les résultats des comptes administratifs 2015 à 2017 ainsi qu'une estimation de celui de 2018 :

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
DEPENSES	53 267,54	72 570,24	61 983,44	59 042,47
Dépenses réelles	53 267,54	72 570,24	54 622,44	51 681,47
Dépenses ordre	-	-	7 361,00	7 361,00
RECETTES	106 019,88	94 266,44	94 389,85	68 632,40
Recettes réelles	106 019,88	94 266,44	94 389,85	68 632,40
Recettes ordre	-	-	-	-

Concernant la section de fonctionnement, elle devrait s'équilibrer à 150 K€. Les dépenses réelles sont estimées à 73 K€ pour des recettes à hauteur de 95 K€.

En section d'investissement, le déploiement de la fibre continuera à être assuré et des opérations nouvelles réalisées pour un montant de 340 K€. Ces nouvelles opérations feront l'objet de sollicitations complémentaires au contrat de territoire. Pour 2019, il est également envisagé le recours à l'emprunt à hauteur de 400 K€.

Afin de réaliser les investissements nécessaires au déploiement de la fibre, le recours à l'emprunt a été nécessaire. Au 31 décembre 2018, **l'encours de la dette** sur ce budget est de 1 M€.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen Annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 008 875.00 €	2,03 %	35 ans et 10 mois	18 ans et 5 mois	2

Les 2 lignes d'emprunts sont souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ils sont indexés sur le livret A pour 80% du capital restant dû et pour le reste sur l'inflation.

Ces 2 emprunts sont notés A1 et A2 sur la charte de Gisler.

V. LE BUDGET SPANC

Pour 2018, les dépenses de fonctionnement réalisées sont de l'ordre de 640 € contre 5 430 € de recettes. Au cours de l'exercice 2018, il n'a été réalisé aucune opération en section d'investissement.

Pour 2019, les recettes sont attendues à hauteur de 20K€ dont 14K€ de redevance d'assainissement non collectif. Ainsi la section de fonctionnement pourrait s'établir à 20K€, les dépenses étant indexées sur le niveau de recettes attendues.

La section d'investissement, s'équilibrera à hauteur de 40K€ en dépenses et en recettes. Cette prévision correspond aux aides versées par l'agence de l'eau que l'agglomération reverse à des particuliers dans le cadre des travaux d'assainissement non collectif.

VI. LES ZONES DES DUNES, M. DORET et RIVIERE NEUVE

Il s'agit de budget de zones d'activité qui retracent les opérations d'acquisitions immobilières, de viabilisations des réseaux et de ventes des terrains. Leur activité est soumise à TVA fiscale.

Sur la zone des Dunes, une seule opération a été enregistrée. Il s'agit de l'encaissement d'une levée d'option pour un projet qui n'a pas abouti pour un montant de 5 930€.

Sur la zone Marcel Doret, aucun mouvement n'a été réalisé.

Sur la zone Rivière Neuve, aucune opération n'a été réalisée.

Pour 2019, le budget annexe de la zone Marcel Doret et de la Rivière Neuve seront reconduits à l'identique de 2018 et pour celui de la zone des Dunes, il devrait s'équilibrer à hauteur de 347 K€.

VII. LA ZONE DU VIRVAL

Depuis 2018, le budget de l'agglomération s'est doté d'un nouveau budget annexe suite à la clôture de la concession avec Territoire 62 pour la gestion de cette zone.

Pour 2018, ce budget a retracé les opérations d'intégration des acquisitions foncières pour un montant de 1,974 M€. Pour 2019, ce budget est équilibré à ce même montant afin de réaliser les opérations de commercialisation.

ANNEXE 1 - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS

A. Mouvement de personnel

Evolution des effectifs permanents de 2014 à 2018

	Effectifs Permanents	Pourcentage d'Evolution		Variation du nombre d'Agent	
Année 2014	331				
Année 2015	311	2014-2015	-6,04%	2014-2015	-20
Année 2016	292	2015-2016	-6,11%	2015-2016	-19
Année 2017	444	2016-2017	52,05%	2016-2017	152
Année 2018	448	2017-2018	0,90%	2016-2018	4
Moyenne	365,20				

B. Bilan & justificatifs des mouvements de personnel 2018

	Nombre d'agent
RETRAITE	4
DECES	0
TRANSFERT	0
RECRUTEMENT PAR MUTATION	2
MISE EN STAGE	13
DEPART PAR MUTATION	11
DEMISSION	4
AGENT RADIE DES CADRES	0

Prévision des départs en retraite au 31/12/2019 :

14 agents atteindront l'âge légal de départ en retraite :

- 6 agents en catégorie active
- 8 agents en catégorie sédentaire

A ce jour, 6 agents ont d'ailleurs déposé leur lettre de demande de retraite.

C. Plan de recrutement

Recrutement 2019 en effectifs permanents :

Remplacement par voie de recrutement extérieur des agents partis en 2018 : état prévisionnel

- Remplacement des emplois à compétences spécifiques
- Mobilité interne privilégiée

Catégorie	Intitulé du poste
Catégorie C	3 agents de collectes rippeurs (remplacement agents retraités)
Catégorie B	Directeur Adjoint collecte des déchets
	Un chargé de mission éco-conseiller
Catégorie A	3 Professeurs d'enseignements artistiques
	Un enseignant à mi-temps pour aider à la programmation, suivi des projets et coordinations des sites

Création de poste 2019

Catégorie	Intitulé du Poste
Catégorie C	1 Adjoint administratif assistante de direction au conservatoire
Catégorie B	2 Educateurs spécialisés - Politique de la Ville
Catégorie A	1 Directeur Prospectives - finances

D. Evolution de la masse salariale

(tous budgets confondus)

	Masse salariale	Services communs	Total	% évolution
2014	13 037 280,04 €	0,00 €	13 037 280,04 €	
2015	13 202 604,19 €	0,00 €	13 202 604,19 €	2014-2015 1,27 %
2016	13 126 227,37 €	0,00 €	13 126 227,37 €	2015-2016 -0,58 %
2017	19 975 504,70 €	279 083,23 €	20 254 587,93 €	2016-2017 54,31 %
2018	19 971 785,01 €	294 224,21 €	20 266 009,22 €	2017-2018 0,06 %

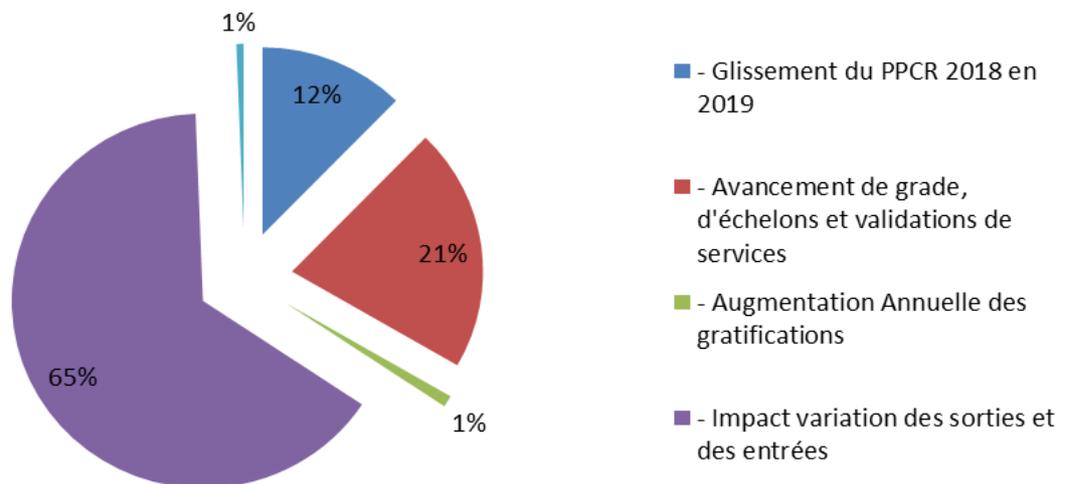
Point Prévisionnel 2019 :

	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
MASSE SALARIALE	20 688 962,83 €	
SERVICES COMMUNS	321 884,98 €	2 108 449,05 €
TOTAL	21 010 847,81 €	2 108 449,05 €
% d'évolution 2018-2019	3,68%	

E. Les éléments qui influenceront sur la masse salariale en 2019

Éléments qui influenceront sur la masse salariale 2019 :

- Glissement du PPCR 2018 en 2019
- Avancement de grade, d'échelons et validations de services
- Augmentation Annuelle des gratifications
- Impact variation des sorties et des entrées
- Augmentation de la participation sur la mutuelle (5€ /mois)



F. Durée effective du travail

Délibération du 21 décembre 2017

Le dialogue social engagé par la collectivité sur l'évolution du temps de travail et de sa mise en conformité avec la réglementation, a abouti à proposer une mise en œuvre progressive de l'augmentation du temps de travail pour atteindre les 1607H en 2022 selon le calendrier suivant :

Année	Temps de travail sur 5j/semaine	Total
2018	7H05min	1 543H
2019	7H10min	1 563H
2020	7H15min	1 580H
2021	7H20min	1 597H
2022	7H22min	1 607H

G. Egalité Hommes / Femmes

Répartition Hommes / femmes

	HOMMES	FEMMES
Nombre d'Agent	270	174

Répartition Hommes / femmes par catégorie

	A	B	C
FEMMES	24	49	101
HOMMES	32	61	177

Répartition Hommes / femmes par filière

	Femmes	Hommes	Total général
FILIERE ADMINISTRATIVE	97	26	123
FILIERE ANIMATION	0	2	2
FILIERE CULTURELLE	24	32	56
FILIERE MEDICO-SOCIALE	6	0	6
FILIERE SOCIALE	8	1	9
FILIERE SPORTIVE	4	24	28
FILIERE TECHNIQUE	31	188	219
Emplois fonctionnels *	3	2	5
Total général	173	275	448

Avancement de grade

Sexe	Nombre d'agent
Femme	5
Homme	7
Total général	12

Moyenne indice brut/sexes et catégorie

Catégorie	A	B	C
Femme	701	502	373
Homme	737	487	390
Total général	719	494	381

*3 femmes en emplois fonctionnels / 2 hommes en emplois fonctionnels

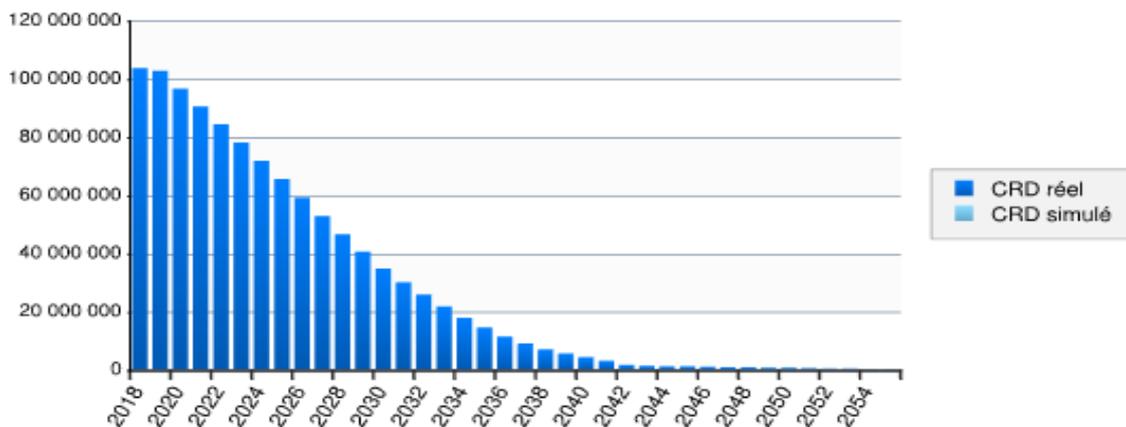
ANNEXE 2 - LA DETTE CONSOLIDEE

La dette consolidée (tous budgets confondus) est composée de 78 lignes d'emprunts. Son encours est au 31/12/2018 de 102 685 764 €. Il est supportée par :

- le budget général avec un en-cours de 49 857 194 €
- le budget assainissement avec un en-cours de 51 819 695 €
- et dans une moindre mesure par le budget du développement numérique pour 1 008 875€.

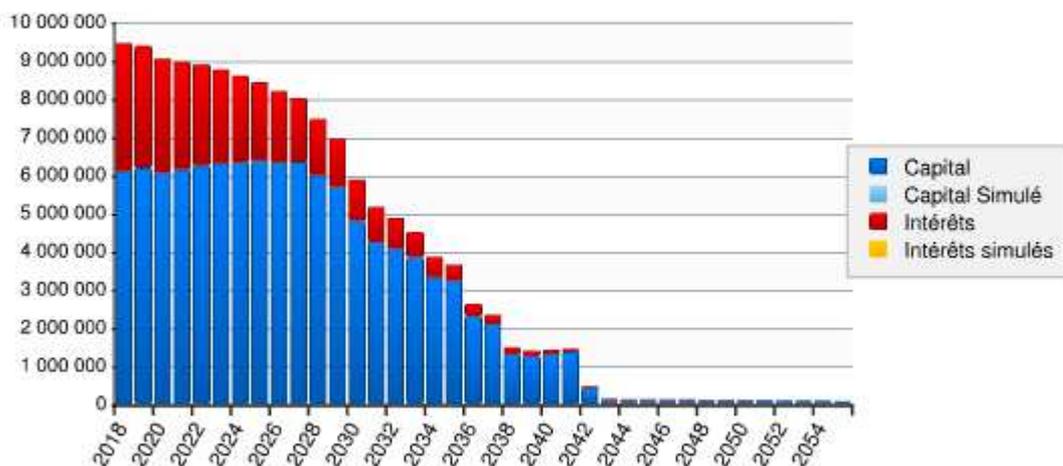
Le taux moyen est de 3,16% et l'extinction de la dette, sans nouveau prêt qui viendrait allonger la durée est fixée pour 2054.

Evolution du CRD



Les flux de remboursement se décomposent comme suit :

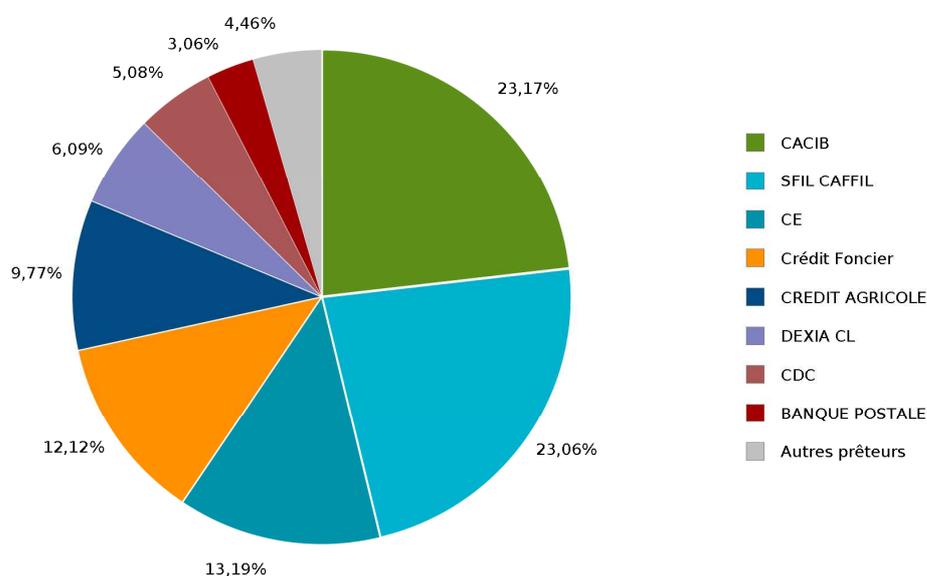
Flux de remboursement



Répartition de la dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	85 291 254.03 €	83,06 %	3,25 %
Fixe à phase	3 146 918.23 €	3,06 %	0,68 %
Variable	1 962 833.62 €	1,91 %	1,28 %
Livret A	2 610 000.00 €	2,54 %	3,05 %
Inflation	2 603 875.00 €	2,54 %	3,27 %
Barrière	4 232 186.71 €	4,12 %	3,73 %
Barrière hors zone EUR	2 838 696.89 €	2,76 %	3,72 %
Ensemble des risques	102 685 764.48 €	100,00 %	3,16 %

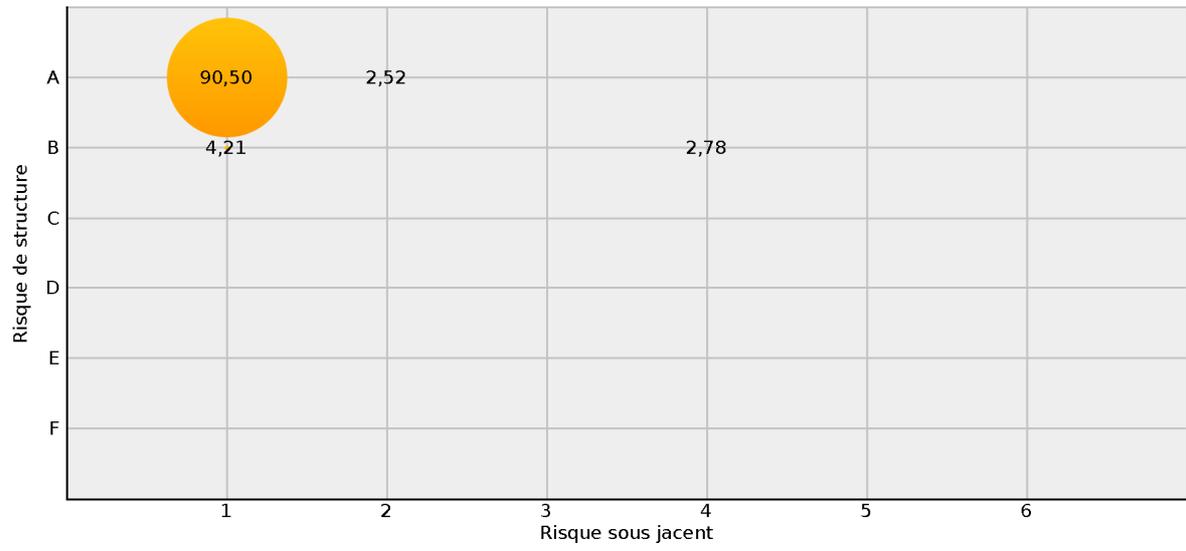
Répartition par prêteur



La dette selon la charte de bonne conduite

Tous les emprunts sont classés dans la charte dite GISSLER qui répertorie les natures d'emprunts selon leurs risques potentiels, allant du 1A, les plus sécurisés, au 6F (ce dernier correspondant aux emprunts comportant potentiellement des risques très élevés).

Depuis le 31/12/2015 plus aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette de l'agglomération.



ANNEXE 3 - RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES

Année 2018

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes membres.

Cette obligation réglementaire incite au développement de coopérations et de partenariats entre Grand Calais et ses communes membres, mais également entre les communes entre elles. Il s'agit de renforcer les coopérations existantes et de proposer de nouvelles collaborations afin d'optimiser l'organisation et la gestion des services sur l'ensemble du territoire, tout en garantissant la réactivité nécessaire au bon fonctionnement de ces services publics.

Pour Grand Calais et les 10 communes adhérentes, il s'agit de promouvoir :

- Ce qu'il est possible de mettre en commun (Quels services ? Quelles ressources ?)
- Comment mettre en commun (Quelle organisation ? Quelles méthodes ? Quelles conditions ?)
- Comment revoir l'organisation des services, des structures, des ressources (Répartition géographique sur le territoire)
- Quels outils mettre en place pour favoriser l'échange et la communication entre tous les membres du territoire

Sur l'année 2018, Grand Calais a poursuivi la mise en œuvre du schéma de mutualisation, adopté le 10 décembre 2015 par le Conseil Communautaire.

Mutualisation des Achats :

Sur l'année 2018, ce sont six marchés qui ont été passés en groupement de commandes :

- Etude pour une mission relative aux bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de Grand Calais, Terres & Mers et de la Ville de Calais ; et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Calais, Terres & Mers
- Fourniture de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des véhicules poids lourds de la Ville de Calais et de Grand Calais Terres et Mers

- Prestations d'insertion d'annonces de recrutement dans la presse spécialisée pour la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
- Fourniture et réparation de flexibles hydrauliques sur les véhicules et matériel du parc de la Ville de Calais et de Grand Calais Terres et Mers
- Fourniture de matériel informatique
- Fourniture d'ordinateurs